

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2017/3020(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: Sri Lanka, Trinité-et-Tobago et Tunisie Complétant 2013/0025(COD) Sujet 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux Zone géographique Sri Lanka Trinité-et-Tobago Tunisie	

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/3020(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58; Règlement du Parlement EP 111-p03
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	CJ12/8/11854